



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-085

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage 02/12/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Véronique BOISARD a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Le département de la Mayenne a mis en place un plan de relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour notre commune est de 9 805 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80% maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 31 décembre 2021.

Au regard de ces éléments, le Maire propose d'affecter cette dotation au projet suivant « aménagement du bourg 3^{ème} tranche » dont les travaux ont démarré en mai et seront achevés fin 2021.

Le projet fait état de dépenses pour 429 100.16 € HT qui seront financés par :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| • Plan de relance | 9 805.00 € |
| • CTR 2021 | 67 744.00 € |
| • DETR 2021 | 60 000.00 € |
| • Amende de police | 16 000.00 € |
| • Fonds de concours | 26 171.00 € |
| • Autofinancement (prêt) | 249 380.16 € |

L'opération étant cohérente avec le schéma départemental, le Maire propose au Conseil municipal de la retenir dans le cadre de la dotation » Mayenne relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet, le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département, au titre de Mayenne relance-volet communal, d'un montant de 9 805 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 décembre 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

